

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le - 9 OCT. 2021

ID : 056-215601626-20211005-DB20211006B-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 5 octobre 2021

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES AU-DELA DU MONTANT DES PROCEDURES FORMALISEES - CONSULTATION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 30
Pouvoirs : 03
Absent : 00

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n°06b

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES AU-DELA DU MONTANT DES PROCEDURES FORMALISEES - CONSULTATION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE

Rapporteur : Claude ORVOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu le code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de valider la passation d'un contrat de fourniture de carburant à la pompe,

Vu le dossier de consultation des entreprises publié sur la plateforme dématérialisée le 26 juillet 2021, avec publicité auprès du BOAMP et du JOUE, à échéance de dépôt des offres au 1^{er} septembre 2021. Ce dossier reste disponible auprès du service commande publique (mairie, rue des Ecoles) ;

La présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément aux articles L2125-1 1° et L2124-1, et des articles R2124-1 et R2124-2, R2162-1 à R2162-6, et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Les fournitures font l'objet d'un accord-cadre avec minimum et maximum. Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, les fournitures faisant l'objet du marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- Montant minimum : 200 000 euros hors TVA
- Montant maximum : 400 000 euros hors TVA

Le marché est conclu pour une période de 4 ans – années 2021-2025, à compter de la notification du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 20 septembre 2021 d'attribuer le marché à la société TOTAL Energies marketing France ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 24 septembre 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et toutes les pièces annexes.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire